

Chambre des Représentans.

Commission des Pétitions.

FEUILLETON N° 4.

Numéros du feuilleton.	Numéros du livre des pétitions.	
		M. ZouBE, 1 ^{er} rapporteur.
1.	205.	Par pétition en date du 12 février 1835 , Le sieur Jacques Strunck , à Namur , né à Arnhem (Gueldre), demande la naturalisation.
2.	186.	Par pétition en date du février 1835 , Le sieur Thomassin L. , marchand tailleur , à Liège , né en Prusse et habitant la Belgique depuis 1811 , demande la natura lisation.
3.	178.	Par pétition en date du 16 janvier 1835 , Le sieur Devillers-au-Tertre , lieutenant-colonel de la garde civique du canton de Dalhem (Liège), demande la naturalisation.
4.	165.	Par pétition en date du 24 décembre 1834, Le sieur H.-J. Dupont , à Dours (Hainaut) , né à Ghysignies (France), demande la naturalisation.
5.	250.	Par pétition en date du 28 février 1835, Le sieur Jean Jacques Junemann , à Liège , né à Brème , habi tant la Belgique depuis 1819 , demande la naturalisation.
6.	188.	Par pétition en date du 9 février 1835, Le sieur Coudroy , à Tournai , sergent-major au 12 ^e régiment de ligne , né Français , demande la naturalisation.

Numéros du feuilleton.	Numéros du livre des pétitions.	
7.	258.	Par pétition en date du 2 mars 1835, Le sieur C. Keller, capitaine au 8 ^e régiment de ligne, né en Suisse, renouvelle sa demande de naturalisation. — Concl. — Renvoi de toutes les pétitions ci-dessus au ministre de la justice.
8.	16.	Le conseil communal de Chenée (Liège) réclame contre les surtaxes qu'éprouve leur commune, par suite des opérations cadastrales. — Dépôt au bureau des renseignements.
9.	214.	Plusieurs marchands de charbon de Maubeuge, Péronne, Antoing, demandent que les bateaux parcourant le bief de partage du canal de Pommereuil, soient obligés de payer le droit entier lorsqu'ils sont destinés à dépasser le pont de Roucourt. — Dépôt au bureau des renseignements.
10.	200.	Onze bateliers de Dinant réclament une loi équitable sur les patentes des bateliers. — Renseignemens.
11.	516.	Plusieurs bateliers de Mons se plaignent de l'élévation du droit de patente, et en demandent la réduction de trois quarts. — Renseignemens.
12.	223.	Plusieurs habitans des communes de Moorsel, Mildert et Basdegen, demandent l'achèvement de la route de Vilvorde à Alst. — Renvoi au ministre de l'intérieur.
13.	221.	Le sieur F. J. De Ghouy, cultivateur à Peruwelz (Hainaut), demande une disposition législative qui autorise l'aliénation des domaines de l'État. — Renvoi au ministre des finances.
14.	26.	Un grand nombre de propriétaires de la province de Liège demandent que le cadastre soit mis à exécution, et qu'il soit opéré une nouvelle réduction de 10 p. % sur les évaluations. — Renvoi à la commission du cadastre.
15.	15.	Le sieur Royer, inspecteur provincial du cadastre, adresse des explications sur l'indemnité dont il réclame le paiement. — Renvoi à la commission du cadastre.
16.	43.	Cinq experts du cadastre, de l'arrondissement de Nivelles, réclament le paiement des indemnités qui leur sont acquises.
17.	64.	Six experts du cadastre, de l'arrondissement de Louvain, élèvent la même réclamation. — Renvoi des deux pétitions au ministre des finances.
18.	4.	Les sieurs Dureul-Devos et Dupré Ribaucourt, tanneurs, se plaignent du refus du ministre des finances de leur accorder, avec exemption de droit, le sel nécessaire à leur fabrication. — Renvoi au bureau des renseignements.
19.	532.	Le sieur Thomassin, tailleur à Liège, réclame le paiement des livrances faites par lui, en 1831, au bataillon des Tirailleurs liégeois. — Renvoi au ministre de la guerre avec demande d'explications.

- | Numéros
du
feuilleton. | Numéros
du livre des
pétitions. | |
|------------------------------|---------------------------------------|---|
| 20. | 36. | Le sieur A. Vanswae, propriétaire à Jette-Ganshoren, demande que l'on fasse cesser la perception extraordinaire des centimes additionnels, qui n'avait été consentie, en 1816, que pour des travaux de routes, abandonnés depuis long-temps. — Ordre du jour. |
| 21. | 46. | Quatre brasseurs, à Beersel et Uccle, se plaignent des entraves qu'ils éprouvent dans leur fabrication, par suite de mesures arbitraires ordonnées par l'inspecteur des contributions et accises de l'arrondissement. — Renvoi au ministre des finances. |
| 22. | 533. | Plusieurs habitans du canton d'Avesnes exposent leur malheureuse position, par suite de la baisse du grain et des bestiaux, et demandent que le gouvernement négocie avec la France, pour faire abaisser le droit sur les bestiaux. — Bureau des renseignemens. |
| 23. | 143. | Le sieur Vincent Bagniet, géomètre-arpen-teur, demande une loi qui oblige tous les propriétaires de terrains non clos, de faire borner leurs terrains avec des pierres. — Bureau des renseignemens. |
| 24. | 232. | Le sieur Lambiotte fils, de Barvaux, demande que les Cham-bres invitent le ministre de l'intérieur à donner les explications qui lui ont été demandées sur la pétition des habitans de Barvaux, pour l'achèvement de la canalisation de l'Ourthe. |
| 25. | 19. | Le sieur Poncin-Caroqui réclame la prompté exécution du canal de Meuse et Moselle. — Renvoi des pétitions 24 et 25 au ministre de l'intérieur. |
| 26. | 182. | Quatre raffineurs de sel de Courtrai adressent des observa-tions sur le projet de loi relatif au sel. |
| 27. | 175. | Plusieurs sauniers de Templevy adressent des observations sur le même projet. |
| 28. | 207. | Plusieurs sauniers d'Ypres proposent diverses modifications à la loi sur le sel. — Renvoi de ces trois pétitions au ministre des finances. |
| 29. | 652. | Le conseil communal de Templeuve réclame l'intervention de la Chambre, pour que la commune soit déchargée des can-tonnemens militaires. — Bureau des renseignemens. |
| 30. | 189. | Le sieur Comes Duchâteau, demande que les bois sciés, du Nord, soient frappés d'un droit tel qu'ils ne puissent plus nuire aux scieries indigènes — Renvoi au ministre de l'intérieur. |
| 31. | 199. | Les délégués de l'industrie gantoise adressent un mémoire explicatif de la conduite qu'ils ont tenue lors de l'enquête pro-voquée par l'industrie cotonnière. — Dépôt au bureau des ren-seignemens. |

- | Numéros
du
feuilleton. | Numéros
du livre des
pétitions. | |
|------------------------------|---------------------------------------|---|
| 32. | 230. | Le sieur D'Hauregard redresse les erreurs commises par les auteurs du mémoire des fabricans de Gand, quant au nombre d'étrangers signataires du mémoire des marchands cotonniers de Bruxelles. — Bureau des renseignemens. |
| 33. | 229. | Grand nombre de marchands détaillans des villes de Bruxelles et de Tournai, réclament contre le projet proposé par les députés des Flandres. — Concl. — A la section centrale et à la commission d'industrie. |
| 34. | 245. | Grand nombre de cultivateurs et de fabricans de garance déclarent adhérer à la proposition des députés des Flandres. — Bureau des renseignemens. |
| 35. | 270. | Le sieur Goens, fabricant de coton à Termonde, adhère à la proposition des députés des Flandres. — Concl. — Dépôt au bureau des renseignemens. |
| 36. | 276. | Trois fabricans de cotonnettes, calicos, etc., à Piétrain, adhèrent à la réclamation des fabricans de Gand, en faveur de cette industrie. — Concl. — Dépôt au bureau des renseignemens. |
| 37. | 267. | Soixante fabricans et négocians en huiles, de la Flandre-Orientale, demandent que le droit de 20 francs par mille kil. à l'entrée sur les huiles étrangères, soit appliqué à l'huile de baleine. — Concl. — Renvoi au ministre des finances et à la commission d'industrie. |
| 38. | 168. | Le sieur Alexandre, licencié en philosophie et lettres, adresse des observations sur la répartition des fonds alloués aux établissemens d'instruction dans la province de Luxembourg. — Dépôt au bureau des renseignemens. |
| 39. | 206. | Plusieurs bourgmestres, conseillers communaux et notables du canton de Kerkraede, s'opposent au projet de mettre les houillères de Kerkraede en location. — Concl. — Renvoi au ministre des finances. |
| 40 | 88. | Grand nombre d'habitans de Bruxelles et autres lieux demandent que les Chambres abrogent les dispositions législatives qui empêchent le sieur Lubin de faire usage de son spécifique. |
| 41. | | Le sieur Frédérick, de Bruxelles, réclame la même disposition. — Concl. — Renvoi au bureau des renseignemens. |
| | | M. VERRUE LAFRANÇO, 2 ^e rapporteur. |
| 42. | 52. | Par pétition en date du 25 novembre 1834,
Les administrations des communes de Lillo, Stabrouck, Beerendrecht et Santvliet, demandent que la Chambre adopte le projet de loi relatif aux indemnités, qui lui est soumis, et adressent des observations sur ce projet. — Concl. — Renvoi à la section centrale qui sera chargée de l'examen du projet de loi sur les indemnités. |

43. 83. Par pétition en date du 9 décembre 1834,
Plusieurs habitans de la commune de Blerick, dont les maisons ont été démolies en 1831, par ordre du gouverneur de la forteresse de Venloo, demandent une indemnité. — Concl. — Renvoi au ministre de la guerre.
44. 243. Par pétition en date du 26 février 1835,
L'administration locale de Pacl (Hasselt) demande que la Chambre admette en principe, dans la loi sur les indemnités, qu'elles sont applicables aux pertes essuyées en meubles, récoltes, etc., comme aux propriétés immobilières. — Concl. — Dépôt au bureau des renseignemens.
45. 237. Par pétition non datée,
La régence de la commune de Beeringen, province de Limbourg, demande que le principe d'indemnités pour les pertes occasionnés par l'invasion hollandaise du mois d'août 1831, soit rendu applicable aux récoltes et meubles, ainsi qu'aux propriétés immobilières. — Concl. — Dépôt au bureau des renseignemens.
46. 152. Par pétition en date du 19 janvier 1835,
La dame Marie Hélène Grauwen, veuve Lauwens, ex-notaire à Esschen, demande une indemnité pour les pertes essuyées par elle en août 1831, à la suite de l'agression hollandaise. — Concl. — Dépôt au bureau des renseignemens.
47. 132. Par pétition en date du 7 janvier 1835,
Plusieurs propriétaires de maisons détruites ou fortement endommagées en septembre 1830, demandent que la Chambre s'occupe du projet de loi relatif aux indemnités. — Concl. — Dépôt au bureau des renseignemens.
48. 109. Par pétition en date du 22 décembre 1834,
Le sieur Max. J. Veydt, demeurant à Bruxelles, boulevard du Jardin-Botanique, demande de nouveau le paiement de l'indemnité qui lui revient du chef des pertes qu'il a essuyées par la révolution. — Concl. — Dépôt au bureau des renseignemens.
49. 86. Par pétition en date du 11 décembre 1834,
Les sieurs J.-B. Vanderaa, Guyot et Gilles, à Anvers, victimes du bombardement, demandent à être indenmisés de ce chef. — Concl. — Dépôt au bureau des renseignemens.
50. 54. Par pétition en date du 26 novembre 1834,
Le sieur C.-H. Rooseboom, à Bruxelles, ex-capitaine de navire, demande que la Chambre adopte une loi qui autorise le gouvernement à l'indemniser des pertes qu'il a essuyées pendant les journées de septembre. — Concl. — Dépôt au bureau des renseignemens.
51. 123. Par pétition en date du 14 novembre 1834,
Un grand nombre d'habitans de Calloo réclament une indem-

nité pour les dégâts causés par les Hollandais dans cette commune. — Concl. — Dépôt au bureau des renseignemens.

52. 154. Par pétition en date du novembre 1834,
Neuf propriétaires de terres hautes, situées sur le territoire des communes de Burght et de Zwyndrecht, demandent une juste indemnité pour emprise de terrain. — Concl. — Renvoi au ministre de l'intérieur avec demande d'explications.
53. 20. Par pétition en date du 17 octobre 1834,
La dame veuve Guillaume Claessens, propriétaire d'un terrain dans le polder d'Ordam (Anvers), qui a été occupé par les victimes des inondations, par ordre de l'autorité, demande à être rétablie dans la possession de sa propriété. — Concl. — Renvoi au ministre de l'intérieur avec demande d'explications.
54. 203. Par pétition en date du 12 février 1835,
Le sieur G. Blonden, fermier au château de Printhaghen, demande à être indemnisé des pertes qu'il a essuyées par l'invasion des Hollandais en août 1831. — Concl. — Renvoi au ministre de l'intérieur.
55. 92. Par pétition en date du 11 décembre 1834,
Onze jardiniers d'Anvers, victimes des événemens qui se sont passés depuis la révolution, demandent le paiement de l'indemnité qui leur revient. — Concl. — Renvoi au ministre de l'intérieur.
56. 105. Par pétition en date du 20 décembre 1834,
Le sieur Max. Delsarte, peintre en équipages, victime de l'agression hollandaise à Bruxelles, demande le paiement de l'indemnité qui lui revient de ce chef. — Concl. — Renvoi au ministre de l'intérieur.
57. 198. Par pétitions non datées,
Les régences des communes de Kermpt, Spalbeek et Berbroek (Hasselt), demandent des indemnités pour les ravages essuyés pendant les journées des 7 et 8 août 1831. — Concl. — Renvoi au ministre de l'intérieur.
58. 649. Par pétition en date du 21 juillet 1834,
Les sieurs E. Derkenne, J. Sterk et la dame veuve Arnold, née Pascal, propriétaires des bateaux retenus à Venloo, en 1830, par l'autorité militaire, réclament de nouveau l'intervention de la Chambre pour être indemnisés de leurs pertes. — Concl. — Renvoi au ministre de l'intérieur.
59. 520. Par pétition en date du 6 juin 1834,
Le sieur P.-H. Tollendries, à Bruxelles, réclame le paiement de l'indemnité qui lui revient du chef des pertes qu'il a essuyées dans les journées de septembre, par le pillage de sa maison par les Hollandais. — Concl. — Renvoi au ministre de l'intérieur.

60. 353. Par pétition en date du 3 avril 1834 ,

La dame veuve Cloosen , locataire de la barrière de Houthalen , demande une indemnité du chef de l'incendie de sa propriété par l'armée hollandaise , en août 1831 — Concl. — Renvoi au ministre de l'intérieur.

61. 5. Par pétition en date du 15 septembre 1834 ,

Le sieur C.-J. Verzyl , à Venloo , renouvelle sa demande d'indemnité pour les pertes qu'il a essuyées par le chômage de son moulin , par suite des inondations autour de cette forteresse. — Concl. — Renvoi au ministre de l'intérieur.

62. 366. Par pétition en date du 1^{er} avril 1834 ,

Le sieur Ch. Verzyl , propriétaire d'un moulin à eau , à Venloo , demande une indemnité pour la perte qu'il a essuyée en 1830 , par l'inactivité de son moulin , par suite des inondations ordonnées par le génie militaire. — Concl. — Renvoi au ministre de l'intérieur.